

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Cabinet du Ministre

ENQUÊTE SUR L'ATTAQUE DU 23 NOVEMBRE 1991

Le Ministère de la Justice, fait savoir au public les mesures prises pour une meilleure coordination des enquêtes.

Une Commission composée de hauts Magistrats du Ministère Public, aidée par le Procureur Général de la République a été mise sur pied.

Cette Commission supervise les enquêtes menées par des groupes d'officiers de Police Judiciaire.

Cette structure a été mise en place pour répondre à un double objectif : bien mener les enquêtes, puis faire diligence pour fixer dans un délai raisonnable, les dossiers des assaillants devant les juridictions compétentes.

Pour éviter de dénonciations de nature à créer un climat malsain, rappelé à tous les services concernés par ces dossiers, que seuls les Magistrats du Ministère Public procèdent, s'il y a lieu, aux arrestations de bonne et due forme.

Pour BUJUMBURA, l'équipe dirigée par le Procureur Général de la République s'acquittera de cette mission. Pour les autres régions du pays cette tâche revient aux Procureurs de la République.

Le Ministère de la Justice saisit cette occasion pour demander la participation des citoyens sollicités par les services judiciaires pour témoigner. C'est un devoir civique.

Notre seul souci étant de protéger la société, les citoyens non impliqués dans l'ingression que vient de subir notre pays, n'ont pas à inquiéter.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que la préoccupation de l'opinion et de la Justice est d'infliger aux terroristes des sanctions sévères, mais tout faire pour que seuls les coupables soient punis.

Dans cet esprit, toute personne qui se rendrait coupable d'un abus de pouvoir au cours de cette délicate phase d'enquête, s'exposerait aux sanctions prévues en la matière par la loi.

Fait à Bujumbura, le 12 Décembre 1991

